



Face à l'épidémie de COVID-19, les acteurs de la Place de Paris se mobilisent à la fois pour accompagner les entreprises, et notamment les PME, pour préparer les prochaines étapes de la sortie de crise, et pour adapter leur organisation interne.

En ce qui concerne l'accompagnement des entreprises et la préparation des prochaines étapes :

- Conformément à l'annonce du président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la **Fédération Bancaire Française**, en collaboration avec **Bpifrance**, ont lancé le mercredi 25 mars un dispositif inédit permettant à l'Etat de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts. Ces prêts permettront de soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.
- Dans un communiqué commun, **les organismes représentatifs des investisseurs (AFG, ASPIM, Caisse des dépôts et Consignations, CNCC, FSIF et UNPI)**, ont appelé le 21 mars dernier leurs adhérents à suspendre le recouvrement des loyers et charges à partir du 1er avril 2020. Ces mesures seront appliquées de façon automatique pour les TPE / PME dont l'activité a été interrompue par l'arrêté du 15 mars 2020. Concernant les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, leur situation sera étudiée au cas par cas. Lorsque l'activité reprendra, ces loyers et charges feront l'objet de différés de paiement ou d'étalements sans pénalité ni intérêts de retard.
- Un dispositif de solidarité similaire a été annoncé le 19 mars par la **Fédération Française de l'Assurance (FFA)** et ses membres qui prennent l'engagement de conserver en garantie les contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie, et ce pour toute la durée de la période de confinement. L'objectif est de permettre aux professionnels les plus touchés de poursuivre leur activité en restant couverts pour leurs risques assurés.

De nombreux acteurs ont salué les annonces du Président de la République sur le plan d'urgence économique et ont tenu à faire part de leur mobilisation en cette période de confinement.

- La **Banque de France** assure la continuité des missions de service public à destination des entreprises et des particuliers. Toutes ses équipes sont mobilisées pour accompagner les entreprises et les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir.
- La **Fédération Bancaire Française** souligne le fait que les banques, dans tous leurs métiers et notamment au travers des réseaux bancaires, sont totalement mobilisées. Elles ont notamment rappelé à l'ensemble de leurs conseillers l'importance d'accompagner au mieux leurs clients professionnels, entrepreneurs et entreprises.

- Dans un message de soutien au entreprise face à cette situation inédite, **France Invest** met l'accent sur trois points précis : la protection des collaborateurs (France Invest a basculé en télétravail et toutes ses activités sont suspendues jusqu'à nouvel ordre), la solidarité avec la population (un kit d'informations pratiques notamment sur les mesures mises en place est accessible sur leur site Internet) et adopter une attitude responsable à l'égard de l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, sociétés accompagnées, investisseurs, pouvoirs publics).
- Malgré la fermeture de leurs locaux, les collaborateurs de l'**Association Française de Gestion** sont en télétravail et une permanence téléphonique est disponible.
Les réunions des commissions et groupe de travail continuent à avoir lieu sous forme de calls et visio-conférences.
- Paris EUROPLACE poursuit les travaux de ses collègues et groupes projets. Les réunions physiques de ses groupes de travail ont été remplacées par des réunions téléphoniques et vidéo.
La préparation du prochain International Financial Forum de juillet à Paris et de l'Infra Week du mois d'octobre continue. De leur côté, le Pôle Finance Innovation poursuit son action auprès des Fintechs et Finance for Tomorrow avance sur l'organisation de son Climate Finance Day qui aura lieu le 29 octobre.
- Enfin, **les confédérations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) et les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P)** se sont rencontrées ce 19 mars.
Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, elles entendent ainsi affirmer le rôle essentiel du dialogue social, de la négociation collective et appellent les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler. Elles saluent l'engagement des agents des services publics et des salariés particulièrement indispensables à commencer bien évidemment en matière de santé, mais également de continuité d'approvisionnement.

En ce qui concerne les marchés boursiers :

- L'**Autorité des Marchés Financiers** indiquent que ses équipes concentrent leurs efforts sur la continuité de l'activité. Très majoritairement en télétravail mais pleinement opérationnelles, elles invitent les établissements à contacter leurs interlocuteurs habituels pour signaler toute difficulté. Les établissements sont invités à consulter régulièrement le site de l'AMF où les communications de l'AMF ou des autorités européennes seront publiées / relayées.
- **Euronext**, la principale place boursière de la zone euro, a de son côté tout mis en œuvre pour maintenir ses infrastructures de marchés opérationnelles, tout en préservant la sécurité de ses collaborateurs.
Les marchés sont et resteront ouverts, leur bon fonctionnement étant garanti.
- Ayant comme principales préoccupations la protection de ses collaborateurs, de ses actifs et de ceux de ses clients, **Euroclear** a pris les mesures appropriées pour assurer la continuité de ses activités. Son personnel travaille à distance, des mesures de distanciation sociale sont en vigueur et malgré les volumes exceptionnels traités sur les marchés financiers, l'entreprise se porte bien.

Face cette crise sanitaire sans précédent, et ses conséquences économiques, le Gouvernement continue de prendre des mesures pour préserver la continuité de l'activité économique, la pérennité des entreprises et des emplois.

Dans cet objectif, **le secrétariat d'Etat chargé du numérique, le secrétariat général pour l'investissement et Bpifrance** unissent leurs efforts pour soutenir spécifiquement les startups françaises et ont annoncé le mardi 24 mars un plan d'urgence de soutien de près de 4 milliards d'euros. Les startups peuvent ainsi bénéficier de mesures spécifiques :

- Une enveloppe de 80 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds
- Des prêts de trésorerie garantis par l'Etat pouvant aller spécifiquement jusqu'à deux fois la masse salariale France 2019, ou, si plus élevé, 25 % du chiffre d'affaires annuel comme pour les autres entreprises
- Le remboursement accéléré par l'Etat des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA
- Le versement accéléré des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées mais non encore versées, pour un montant total estimé de 250 millions d'euros

Enfin, l'Etat maintient, à travers Bpifrance, son soutien aux entreprises innovantes avec près d'1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation prévu pour 2020.